Image not found or type unknown

Collocation avec une amie

Par **JACKPOT**, le **18/06/2010** à **10:15**

Bonjour,

je suis actuellement a la recherche d'un logement. je suis hébergé chez mon fils,a buchelay 78, mon ex amie elle vie chez une personne a aubergenville, cette personne la maltraite, d'ailleur elle a fait mainte fois des mains courantes,et a porte plainte pour coups, comme nous somme reste en bon terme,j'ai envisage de prendre un appartement en collocation avec elle,qui est actuellement au R M I (R S A)

je suis veuf et perçoit une assez bonne retraite. nous avons donc fait une demande commune auprès de coopération et famille,ainsi que du c c a s d'aubergenville

mais voila,comme nous avons vécu ensemble pendant quelque temps auparavant,la responsable du C C A S veut absolument nous mettre en concubinage,ce que nous ne voulons ni l'un ni l'autre,c'est le seul point qui bloque dans le dossier

quelle document apporter a cette personne prouvant qu'il n'y a plus aucune relation entre nous,a part amicale, je vous remercie d'avance pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés